

Présentation de candidature au Conseil d'administration de la CIP

Délégué de la Caisse intercommunale de pensions (CIP) depuis 2015, puis élu par l'Assemblée des délégués membre suppléant du Conseil d'administration depuis 2017 (sans pour autant y siéger), j'ai eu le temps et l'occasion de me familiariser à moults reprises avec le fonctionnement de cette institution essentielle au pourvoi de prestations de qualité en faveur des collaboratrices et collaborateurs des communes et autres entités publiques et parapubliques affiliées.

Assumant la fonction de Secrétaire municipal et chef du personnel depuis 2015, tout d'abord dans une commune de taille moyenne puis, dès 2021, au sein de la Ville de Lutry, j'ai pu constater à quel point la question de la prévoyance professionnelle constituait un atout clé pour les instances publiques en vue d'attirer des profils de haut niveau et fidéliser leur personnel, en particulier dans un contexte où les outils de gratification à disposition sont plus limités que dans le secteur privé.

La force de la CIP est d'offrir, tant pour les employés que leurs employeurs, une couverture attractive et extensive, des actifs de qualité, en particulier dans le domaine immobilier, une gestion compétente et orientée vers le long terme, une écoute des affiliés, la mise à disposition d'une information ciblée et vulgarisée, ainsi que l'inclusion de critères éthiques dans le choix des classes d'actifs composant le portefeuille de la Caisse.

Maintenir et développer un outil d'une telle qualité ne va pas de soi, en particulier dans un contexte où la démographie et les crises géopolitiques ont tôt fait d'engendrer des déséquilibres financiers défavorables aux institutions de prévoyance et, par là même, à leurs assurés. C'est pourquoi la CIP devra également à l'avenir être soutenue par de fortes compétences internes afin de poursuivre le renforcement de son assise financière, sélectionner des classes d'actifs performantes répondant aux normes prudentielles et éthiques qu'elle s'imposera, maintenir sa crédibilité vis-à-vis de ses partenaires, tout en étant attentive à adapter ses prestations et services aux changements sociétaux.

C'est à ces injonctions, parfois contradictoires, que je souhaiterais m'atteler si l'Assemblée des délégués soutient ma candidature en tant qu'administrateur.

Patrick Csikos